

Prix Pierre-Ayot 2019

Critères d'admissibilité :

Sont admissibles les artistes professionnels :

- de 35 ans et moins en date du 1er octobre 2019 ;
- n'ayant pas plus dix ans de pratique artistique professionnelle ;
- ayant participé à une exposition dans une galerie ou un centre d'artistes situé sur le territoire montréalais, depuis octobre 2017 ;
- dont le domicile ou le lieu de création se situe sur le territoire montréalais.

Votre dossier devra inclure :

- vos renseignements et coordonnées ;
- jusqu'à 15 images (maximum de 1 Mo par image, format jpeg);
- une démarche artistique (500 mots maximum)
- le curriculum vitae de l'artiste (3 pages maximum)
- optionnel : jusqu'à deux œuvres vidéo d'une durée maximale de 5 minutes, format Quicktime.

Mode d'évaluation :

Un jury, composé de cinq membres représentant le milieu des arts visuels et sélectionnés pour leur expertise, aura pour mission d'évaluer les candidatures reçues.

Le dossier d'inscription doit être soumis par l'artiste ou la galerie représentant l'artiste. Lorsqu'une galerie présente un dossier, un accusé de réception sera envoyé à la galerie et à l'artiste.